

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000626 – AMR 23/076/00

Action complémentaire sur l'AU 285/00 (AMR 23/073/00 du 18 septembre 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE

Personnes dont la libération a été confirmée :

Alvaro Rubiano, Miguel Domico García, Agustín Pernia, Irenia Domico Chara (f), Loliria Domico (f), Rubén Domico, et d'autres personnes enlevées qui n'avaient pas été mentionnées dans l'AU 285/00.

Personnes maintenues en captivité :

Efraín Chamarra, Elkin Rubiano, Amado Domico, Rigoberto Domico, Rubit Domico, Saúl Bailarín, Oraime Domico, Martín Casama, Algarín Domico, Domicilio Guasaruca, Luis Alberto Cabrera, Diana Domico (f), Maritza Domico (f), Horacio Bailarín, Germán Domico, Maximiliano Domico, Miguel Bailarín, et peut-être plusieurs autres personnes.

(Ont été repris ci-dessus tous les noms qui avaient été communiqués à Amnesty International)

Nouveaux cas :

Des membres des communautés indigènes de Kiparadó et Zorandó ainsi que d'autres communautés de la réserve indigène d'Alto Sinú.

Londres, le 25 septembre 2000

Plusieurs des indigènes qui avaient été enlevés le 16 septembre 2000 – par des membres d'une formation paramilitaire bénéficiant du soutien de l'armée, selon certaines sources – ont été libérés. Amnesty International reste préoccupée par la sécurité des personnes demeurées en captivité et des membres des autres communautés indigènes de la région.

Selon les informations récemment reçues par l'Organisation, 33 personnes (et non 22, comme indiqué dans l'AU 285/00) – des membres de la communauté des Embera Katío et des paysans établis sur les bords de la rivière Verde, dans le département de Córdoba – ont été enlevées par des paramilitaires le 16 septembre. Pour l'heure, certaines sources ont confirmé la libération de 12 de ces personnes ; il semble que trois autres indigènes et trois paysans, qui avaient également été enlevés, aient été remis en liberté.

Amnesty International éprouve toujours de vives craintes pour la sécurité des personnes demeurées en captivité et des communautés indigènes établies dans la réserve d'Alto Sinú, dans le département de Córdoba. Au cours d'offensives paramilitaires menées ces derniers jours, le dirigeant indigène Januario Cabrera aurait été tué dans la communauté de Zorandó par des hommes armés soupçonnés d'appartenir à un groupe paramilitaire. Cet homicide a entraîné le déplacement de 20 familles de la communauté, qui se sont réfugiées dans le département voisin d'Antioquia. Des hommes armés auraient menacé de tuer cinq autres membres de la communauté déplacée.

L'Organisation est également très préoccupée par la sécurité des membres de la communauté indigène de Kiparadó, elle aussi établie dans la réserve d'Alto Sinú, certaines sources ayant indiqué que des paramilitaires se dirigeaient vers elle et que 14 personnes avaient été tuées le 20 septembre dans la communauté voisine de Naín.

On est toujours sans nouvelles de Miguel Bailarín, qui a été enlevé le 16 septembre 2000 par quatre hommes armés à Tierralta, dans le département de Córdoba.

ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / télégramme / télex / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité des membres des communautés d'Embera Katío vivant dans la réserve indigène d'Alto Sinú, notamment les communautés de Zorandó et de Kiparadó, de Miguel Bailarín, dont on est sans nouvelles depuis qu'il a été enlevé à Tierralta, et des personnes demeurées en captivité, dont on ignore le sort ;
- exhorte les autorités à prendre immédiatement des mesures efficaces pour garantir leur sécurité et celle des autres membres des communautés indigènes vivant dans la réserve d'Alto Sinú ;
- exhorte les autorités à ouvrir des enquêtes exhaustives et impartiales sur les circonstances dans lesquelles 30 indigènes et trois paysans ont été enlevés dans la réserve d'Alto Sinú, à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à traduire en justice les responsables présumés de ces enlèvements ;
- demandez instamment que soient menées des enquêtes approfondies et impartiales sur les homicides évoqués ci-dessus, qui ont apparemment été commis par des membres d'une formation paramilitaire, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;
- appelez les responsables colombiens à ouvrir une enquête exhaustive et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans le département de Córdoba, à rendre publics les résultats de ces investigations et à traduire en justice ceux qui soutiennent ces groupes ou en font partie ;
- engagez les autorités à prendre immédiatement des mesures décisives pour combattre et démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris à maintes reprises par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8, No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie
Fax : 57 1 286 7434 / 287 7939 / 284 2186 / 289 3377 /
337 1351

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente,* / Monsieur le Président de la République,

Vice-Président de la République :

Señor Vicepresidente Gustavo Bell Lemus
Alto Consejero Presidencial para asuntos de Derechos Humanos y lucha Contra la Corrupción
Carrera 8, No. 7-26, Palacio de Nariño
Santafé de Bogotá, Colombie
Fax : 57 1 337 1351

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Vicepresidente,* / Monsieur le Vice-Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

Dr. Humberto de la Calle
Ministro del Interior
Ministerio del Interior
Carrera 8, No. 8-09, Piso 2
Santafé de Bogotá
Colombie

Télégrammes : Ministerio Interior, Bogotá, Colombie

Télex : 45406 MINGO CO

Fax : 57 1 286 8025 / 281 5884 / 342 3201

Formule d'appel : *Sr. Ministro,* / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Organización Nacional Indígena de Colombia

(ONIC, Organisation nationale indigène de Colombie) :

Organización Nacional Indígena de Colombia (ONIC)
Apartado Aéreo 32395
Santafé de Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 6 NOVEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*